

la prompte réalisation et décide à cet effet la constitution du Comité scientifique permanent demandé par les experts. Elle décide en conséquence l'inscription au budget de l'exercice prochain d'un crédit supplémentaire de 10.000 francs suisses.

#### 4. Enseignement.

L'Assemblée, ayant pris acte du vœu adopté le 9 juillet 1936 par le Comité consultatif pour l'enseignement de la Société des Nations au sujet de la proposition de la Société suédoise de radiodiffusion, recommandée par les Ministères des Affaires étrangères de Danemark, de Finlande, de Norvège et de Suède, et tendant notamment à établir une collaboration régulière entre les services compétents du Secrétariat, d'une part, les compagnies de radiophonie et les associations pour l'enseignement des adultes, d'autre part, exprime le vœu que le projet puisse être prochainement réalisé de façon aussi générale que possible.

#### 5. Déclaration sur l'enseignement de l'histoire.

L'Assemblée souhaite que les nombreux Etats qui ont déjà adhéré aux principes de la *Déclaration sur l'enseignement de l'histoire* adoptée par l'Assemblée de la Société des Nations à sa seizième session et communiquée depuis lors aux gouvernements par le Conseil de la Société des Nations, veuillent bien signer ce document.

#### 6. Chômage des intellectuels.

L'Assemblée, ayant pris connaissance du plan élaboré par la Commission internationale de coopération intellectuelle pour lutter contre le chômage des intellectuels,

Pense que l'intervention de la Commission en ce domaine, s'effectuant dans les conditions de collaboration prévues avec le Bureau international du Travail, peut rendre aux Etats les plus grands services;

Approuve les mesures envisagées et invite les gouvernements à en faciliter la réalisation dans toute la mesure de leurs moyens.

#### 7. La radiodiffusion et la paix.

L'Assemblée se félicite de la conclusion récente, sous les auspices de la Société des Nations, d'une Convention internationale concernant l'emploi de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix;

Est heureuse de constater que cet accord a recueilli dès sa conclusion la signature de vingt Etats;

Et souhaite que le nombre des gouvernements adhérents augmente le plus rapidement possible, assurant ainsi à la Convention son maximum d'efficacité.

#### 8. Beaux-Arts.

L'Assemblée,

Prie le Secrétaire général de transmettre aux gouvernements les recommandations de l'Office international des musées relatives aux expositions internationales d'arts;

Exprime à ce propos le vœu que les administrations nationales compétentes veuillent bien s'inspirer dans la pratique des principes qui se trouvent formulés dans ces recommandations.

#### 9. Collection ethnographique et historique sur les origines de la civilisation américaine.

L'Assemblée,

Approuvant la résolution prise par la Commission internationale de coopération intellectuelle, au cours de sa dix-huitième session, et relative au projet de Collection ethnographique et historique sur les origines de la civilisation américaine;